



OBSERVATOIRE AGRICOLE de la BIODIVERSITÉ

newsletter OAB 66 n°3 • janvier 2018

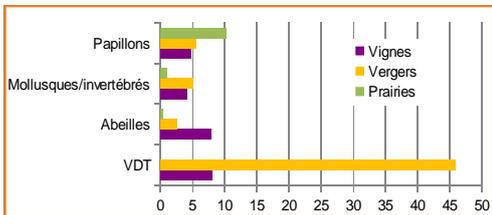
Décidé en 2014, étudié en 2015 et créé en 2016, l'« OAB 66 » s'est confirmé en 2017, multipliant les parcelles et les observations qui rendent les résultats plus pertinents et représentatifs.

Résultats issus des saisies transmises par 13 observateurs du réseau OAB 66 en 2017.

Résultats des observations faites par les agriculteurs de l'OAB66 en 2017

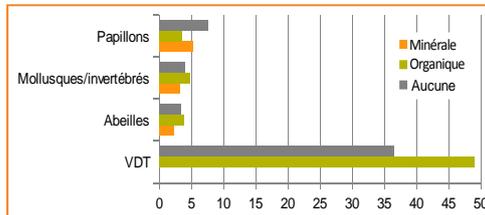
En reliant les observations réalisées aux pratiques agricoles recensées, on observe les tendances* suivantes...

Les prairies seraient plus favorables aux papillons, les vergers aux mollusques/invertébrés et vers de terre, et les vignes aux abeilles.



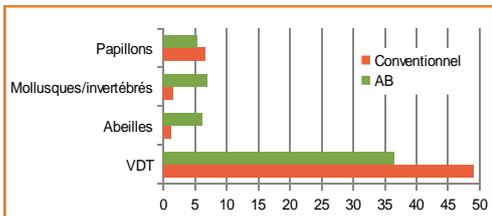
Moyenne des effectifs d'individus observés par type de cultures

Une fertilisation organique semble favoriser les vers de terre, les abeilles et les mollusques/invertébrés.



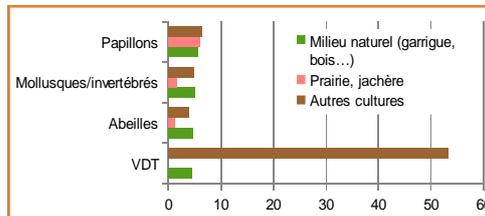
Moyenne des effectifs d'individus observés selon la fertilisation

L'agriculture biologique semble favorable aux mollusques/invertébrés et aux abeilles.



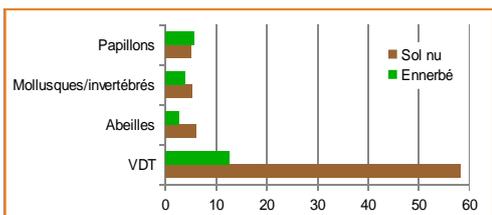
Moyenne des effectifs d'individus observés selon la conduite des parcelles

Le type d'environnement des parcelles n'est pas discriminant, sauf pour les vers de terre.



Moyenne des effectifs d'individus observés selon le milieu limitrophe des parcelles

Lorsque l'inter-rang est enherbé, seuls les papillons sont observés en plus grand nombre.



Moyenne des effectifs d'individus observés selon la conduite de l'inter-rang

(* Ces analyses sont des tendances. De plus nombreuses observations sont nécessaires afin de les confirmer.

En 2018 : poursuite avec les volontaires et accueil de nouveaux observateurs...

Détails du réseau OAB66 en 2017

Cultures des parcelles observées

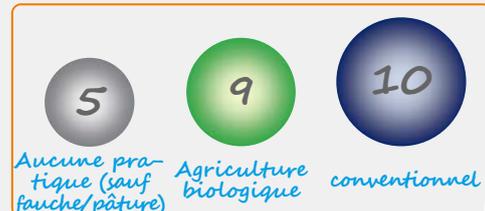
Avec la participation d'arboriculteurs du réseau Ecophyto, les vergers sont devenus les parcelles majoritairement observées.

Nombre de parcelles observées/protocole

Chaque protocole a été observé sur un plus grand nombre de parcelles qu'en 2016. Celui pour observer les abeilles reste le plus pratiqué.

Conduite des parcelles observées

Un équilibre est conservé entre le nombre de parcelles conduites en biologique et en conventionnel.



CHAMBRE D'AGRICULTURE

19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX—T. 04 68 35 87 89 / F. 04 68 34 65 44
environnement@pyrenees-orientales.chambagri.fr—www.pyrenees-orientales.chambagri.fr

CONTACT

Estelle GORIUS, Service Eau-Environnement—04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81
e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr